

2022

COMPTE ADMINISTRATIF

RAPPORT DE PRESENTATION



1 BUDGET PRINCIPAL 2023	4
1.1 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	6
1.2 LA SECTION D'INVESTISSEMENT	12
1.3 BILAN	13

2 BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES	14
2.1 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	16
2.2 LA SECTION D'INVESTISSEMENT	17

3 BUDGET GEMAPI	18
3.1 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	20
3.2 LA SECTION D'INVESTISSEMENT	21

4 BUDGET GESTION IMMOBILIÈRE	22
4.1 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	24
4.2 LA SECTION D'INVESTISSEMENT	25

5 BUDGET EAU	26
5.1 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	28
5.2 LA SECTION D'INVESTISSEMENT	29

6 BUDGET ASSAINISSEMENT	30
6.1 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	32
6.2 LA SECTION D'INVESTISSEMENT	33

7 BUDGET ZONES ÉCONOMIQUES	34
7.1 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	35
7.1 LA SECTION D'INVESTISSEMENT	35

8 BUDGET ZONES HABITAT DE LA PAIX	36
--	-----------

L'année 2022 a été marquée par une inflation importante des coûts de l'énergie et des matières premières, impactant l'ensemble des acteurs que ce soit les particuliers, les entreprises, le monde associatif ou les collectivités locales.

Au niveau de notre intercommunalité, cette année 2022 fut la première année d'application des dispositions votées lors du Pacte Financier et Fiscal de la mandature avec pour effets une modification des relations financières entre l'agglomération et ses communes membres. Outre les ajustements réalisés sur les communes de Hayange et de Serémange-Erzange rendus nécessaires par la sortie des Hauts Fourneaux et de la Cokerie des bases fiscales, ces relations financières sont désormais fondées sur le soutien de l'EPCI aux projets communaux et sur une sécurisation des dotations au sein de l'ensemble intercommunal.

Ces engagements ont permis à la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch de disposer de marges de manœuvre sur le Budget Principal au titre de l'année 2022 réduisant ainsi les effets de l'inflation fléchés sur les dépenses d'énergie notamment celles de nos piscines communautaires.

Cette réduction globale des dépenses de fonctionnement s'est accompagnée d'une évolution des recettes. Cette croissance des recettes n'était pas attendue dans ces proportions. En effet, si les services de l'Etat avaient identifié une baisse significative de notre produit de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) (-0,5 M€), la bonne surprise de cette année 2022 fut la croissance importante de la compensation de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) venant en remplacement du produit de Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRP) (+ 0,7 M€). Les bases fiscales ont quant à elles bénéficié d'une évolution automatique plus importante (+ 3,4 %) que celle de l'année 2021 (+ 0,2 %) que ce soit sur les bases ménages ou économiques. La reprise d'activité post-covid s'est également matérialisée par une affluence plus importante dans nos piscines communautaires entraînant une hausse de nos recettes.

Ces effets positifs cumulés sur nos recettes et nos dépenses, nous ont permis de faire face à la conjoncture et dégager des marges de manœuvres suffisantes pour maintenir l'investissement sur le territoire et soutenir l'investissement des communes.

En effet, la Communauté d'Agglomération a poursuivi ses investissements notamment à travers le programme de rénovation urbaine Cœur de Villes Cœur de Fensch, la construction de la crèche sur la zone du Triangle, la réfection des ateliers mécaniques sur le site de l'U4, des opérations de dépollution sur la ZAC de la Paix ou la réalisation de l'opération

des Tilleuls. Outre ses propres investissements, l'agglomération a également soutenu les communes de la Vallée avec l'octroi de fonds de concours participant ainsi aux financements de projets d'aménagement, culturels ou de rénovation de bâtiments publics.

Au-delà des résultats positifs apportés par les réalisations du budget principal qu'il nous faudra faire perdurer, il ne faut pas faire abstraction des évolutions majeures dans leur fonctionnement ou dans la programmation de leurs investissements. D'autres, à l'image du budget des ordures ménagères, ont connu des difficultés dans leur équilibre lors des derniers exercices.

En effet, si pour l'heure, le budget principal reflète une bonne situation financière, ce constat ne s'applique pas au budget collecte des ordures ménagères qui a connu cette année un déficit en fonctionnement. Après une clôture 2021 proche de l'équilibre, ce budget a été impacté par l'inflation (carburant) et par la hausse des participations au syndicat. Ces évolutions de charges ont été plus importantes que l'évolution des recettes malgré un coefficient de revalorisation dynamique pour la fiscalité des ordures ménagères. Un effet ciseau sur l'épargne de ce budget a tout de même été vérifié. La section d'investissement a bénéficié du soutien financier du budget principal, permettant la poursuite des investissements sur cette compétence à travers la construction de la déchetterie de Algrange, l'achat de conteneurs ou de bacs.

Les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement deviennent au fil des exercices budgétaires, des compétences incontournables pour notre intercommunalité. La montée en puissance de ces budgets est notable, leurs évolutions demeurent toutefois difficiles à appréhender. En raison de l'élargissement de la compétence collecte sur Hayange et Neufchef, l'exercice budgétaire 2023 devrait être l'année de référence tant au niveau de l'exhaustivité des charges de fonctionnement qu'au niveau de la programmation des investissements.

Après clôture de l'ensemble des écritures et compte tenu des réalisations 2022, le Conseil de communauté doit approuver les comptes administratifs 2022 du budget principal et des sept budgets annexes :

- Collecte et traitement des ordures ménagères,
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,
- Gestion immobilière,
- Eau,
- Assainissement,
- Zones économiques,
- Habitat social de la ZAC de la Paix.

1 BUDGET PRINCIPAL

1.1 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 06

1.2 LA SECTION D'INVESTISSEMENT 12

1.3 BILAN 13

© Adobe stock

FONCTIONNEMENT	CA 2022 (€)
Dépenses réelles de fonctionnement	37 523 034,38
Opérations d'ordre	1 622 900,37
Rattachements	428 260,28
Dépenses totales de fonctionnement	39 574 195,03
Recettes réelles de fonctionnement	43 996 213,34
Opérations d'ordre	630 857,18
Rattachements	17 604,14
Solde antérieur	3 653 352,97
Recettes totales de fonctionnement	48 298 027,63

INVESTISSEMENT	CA 2022 (€)
Reste à réaliser en dépenses	2 704 071,77
Dépenses réelles de l'exercice	11 233 160,99
Opérations d'ordre	1 107 384,67
Solde antérieur	
Dépenses totales d'investissement	15 044 617,43
Reste à réaliser en recettes	237 793,52
Recettes réelles de l'exercice	6 197 171,78
Opérations d'ordre	2 099 427,86
Solde antérieur	1 418 383,48
Recettes totales d'investissement	9 952 776,64

1.1 La section de fonctionnement

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

LES PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE

Les produits des services et du domaine sont liés aux produits et services perçus par la collectivité dans l'exercice de ses compétences. Il s'agit des entrées dans les piscines communautaires et des gardes d'enfants réalisés au sein de nos crèches. Si les recettes de ces équipements restent toujours inférieures à leurs niveaux d'avant crise sanitaire, on note une reprise d'activité sur cette année 2022.

Les frais de personnels préalablement supportés par le budget principal font l'objet d'une refacturation aux budgets annexes des ordures ménagères, de l'eau, de l'assainissement et de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations. Ces refacturations font partie intégrantes de ce chapitre budgétaire et concourent à son évolution sur l'année 2022 en raison de la montée en puissance de nos budgets annexes Eau et Assainissement.

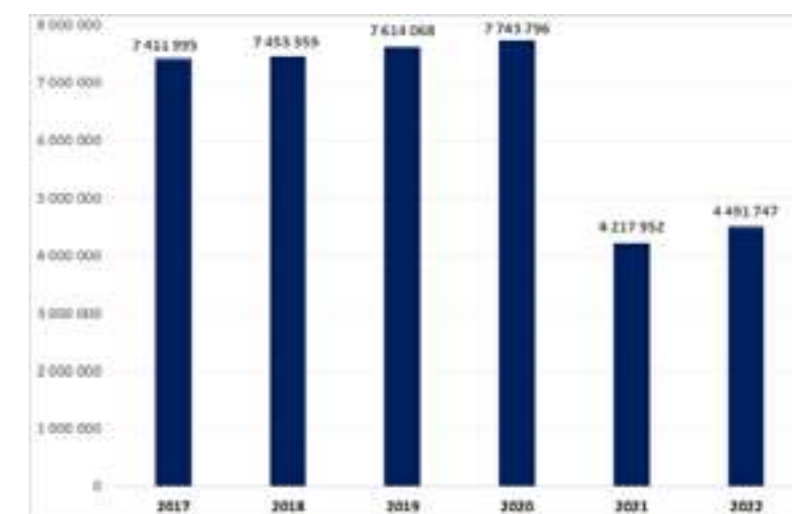


LA FISCALITÉ

Les bases de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) progressent chaque année au rythme du coefficient d'évolution national ou coefficient de revalorisation déterminée par l'inflation constatée. L'année 2022 ne fut pas marquée par une hausse des taux d'imposition de notre territoire. L'évolution du produit de foncier bâti est étroitement liée au coefficient de revalorisation qui s'applique de manière automatique aux bases fiscales. Ce coefficient de revalorisation fut fixé à 3,4 % portant ainsi le produit fiscal à 1,56 M€ contre 1,51 M€ en 2021. Les bases de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) ont également bénéficié de ce coefficient annuel. Pour mémoire, les taux de foncier bâti et de foncier non bâti sont respectivement de 2,06 % et 10,87 %.

En 2021, le produit de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) fut marqué par la sortie des Hauts fourneaux et de la Cokerie des impositions économiques avec une perte fiscale de 1,3 M€. Ce produit fiscal fut également impacté des allègements fiscaux à destination des entreprises industrielles voté lors de la Loi de Finances divisant par deux leurs bases d'impositions.

En 2022, on observe une évolution du nombre d'établissement assujettis et du produit de CFE de l'ordre de 6 % liés à l'évolution des bases minimum et des investissements réalisés par les entreprises sur les outils de production. Le produit de CFE perçu par la Communauté d'Agglomération fut de 4,49 M€.



La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est l'une des composantes de la contribution économique territoriale (CET) avec la cotisation foncière des entreprises (CFE).

Elle est assise sur la valeur ajoutée produite au cours de la période de référence. La valeur ajoutée est déterminée, entre autre, à partir du chiffre d'affaires N-2. Le produit de CVAE enregistre quant à lui une baisse de plus de 0,5 M€ étroitement lié à la fermeture des sites industriels. Le produit 2022 fut porté à 2,19 M€ contre 2,72 M€ en 2021.

La Taxe sur les surfaces Commerciales (TASCOM) est due par les établissements commerciaux permanents, de stockage et de logistique, qui cumulent un chiffre d'affaires annuel supérieur ou égal à 460 000 hors taxes et une surface de vente dépassant 400 mètres carrés. Hors dégrèvements, le produit de cette taxe a été porté à 0,58 M€.

L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) enregistre quant à elle une progression de 0,018 M€. Avec ce surplus de produit, la taxe est désormais valorisée à 0,468 M€.

LES DOTATIONS

Le produit de la Taxe d'habitation sur les Résidences Principales (THRP) est remplacé depuis 2021 par une **compensation de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)** indexé sur la consommation des ménages. Versé par l'État. Cette recette a fortement progressé entre 2021 et 2022. Elle a connu une évolution inattendue de + 9,6 % soit près du double de l'estimation initiale retranscrite en Loi de Finances 2022 par le gouvernement. Entre 2021 et 2022, le produit est passé de 6,98 M€ à 7,71 M€ soit une évolution de plus de 0,7 M€.

La **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** perçue par la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch est composée de deux parts :

- La dotation de compensation,
- La dotation d'intercommunalité.

La DGF de notre intercommunalité reste stable depuis plusieurs années dans la mesure où la diminution de la dotation de compensation est contrebalancée par une évolution de la dotation d'intercommunalité. Cette évolution évaluée à 10 % permet de financer l'écêtement de la dotation de compensation.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Dotation d'intercommunalité	535 437	590 703	653 189
Dotation de compensation	2 857 338	2 801 064	2 739 621
TOTAL	3 392 775	3 391 767	3 392 810

La dotation de compensation pour perte de contribution économique territoriale (CET)

Suite à la perte de fiscalité économique subie en 2021 (1,3 M€), la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch a sollicité les services de l'État afin d'obtenir le versement d'une compensation exceptionnelle prévue à l'article 78 de la loi n°2009-1673 du 30 décembre 2009 et portant sur les pertes de Contribution Economique Territoriale (CET).

Cette compensation est dégressive, elle couvre la première année 90 % de la perte totale de CET (CFE et CVAE) (1 314 404 €), soit 1 182 964 € (2021). Le mécanisme prévoit pour la deuxième année, le versement de 75 % du montant perçu la première année et enfin pour la troisième année, 50 % du montant perçu la première année.

Perte CET	Compensation 2021	Compensation 2022
1 314 404	1 182 964	906 312

Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

L'ensemble intercommunal du Val de Fensch demeure bénéficiaire et contributeur du dispositif. Pour 2022, l'attribution versée à l'EPCI est en hausse par rapport à 2021 passant de 0,75 M€ à 0,78 M€. La contribution est quant à elle en baisse en raison de la diminution de l'indice de prélèvement de l'ensemble intercommunal lié au potentiel financier agrégé et aux revenus du territoire.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Attribution	753 676	750 505	787 051
Contribution	399 865	291 284	190 784
SOLDE	353 811	459 221	596 267

Les autres fonds à savoir le **Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR)** et la **Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)** sont stables par rapport à 2021. Ils représentent respectivement 8,56 M€ et 4,447 M€ en 2022.

Les recettes réelles de fonctionnement enregistrent une hausse de près de 2 % par rapport à l'exercice précédent. La reprise d'activité sur nos équipements, l'évolution automatique de 3,4 % de nos bases fiscales, le dynamisme inattendu et très important de la compensation de TVA ont permis de faire évoluer les recettes de l'agglomération sur cette exercice permettant de combler la perte de CVAE.

	CA 2021	CA 2022	Différence
Atténuations de charges	81 784	62 695	-19 089
Produit des services et du domaine	3 159 843	3 678 949	519 106
Impôts et taxes	26 682 192	26 686 999	4 807
Dotations	12 798 902	13 027 748	228 846
Autres produits de gestion courante	113 032	74 688	-38 344
Produits exceptionnels	326 142	482 738	156 596
TOTAL recettes réelles	43 161 895	44 013 817	851 922

LES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRALE

Les charges à caractère générale ont progressé de 4,4 % (soit 0,17 M€) entre 2021 et 2022 passant de 3,92 M€ à 4,09 M€. Cette évolution dépend pour une large part de l'évolution de l'inflation et des coûts de l'énergie visibles sur cette année 2022.

L'évolution des fluides a été notable sur cet exercice budgétaire et a contribué à l'évolution de ce chapitre budgétaire. Cette hausse des dépenses de fluides avait été anticipée lors de la préparation budgétaire 2022. Ces lignes budgétaires avaient été revalorisées de 33 % entre 2021 et 2022 (0,73 M€). En définitive, ces charges sont passées de 0,55 M€ (2021) à 0,94 M€ (2022) soit une évolution de plus de 70 % entre ces deux exercices.

L'évolution des fluides fut dictée par l'évolution des prix et de la signature d'un nouveau contrat à prix fixe en milieu d'année pour une année. La Communauté d'Agglomération a mis en place des mesures pour limiter la hausse de ces dépenses d'énergie :

- Diminution de 1 °C la température de l'eau des bassins et fermetures de certaines piscines lors des vacances scolaires,
- Limiter la température de 19 °C dans les bâtiments.

Cette évolution aurait pu être plus importante si la Communauté d'Agglomération n'avait pas mis en place des mesures d'atténuation de la hausse ou si des économies ou des reports de dépenses n'avaient pas été réalisés au cours de cet exercice budgétaire. Si cette évolution de 4,4 % des charges à caractère général peut paraître significative, elle reste cependant inférieure d'un point à l'inflation constatée en 2022 sur le territoire national (5,4 %).



LES CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel enregistrent une légère diminution entre l'exercice 2021 et 2022 (- 0,6 %). L'année 2022 a été marquée par de nombreuses évolutions à la hausse ou à la baisse qui ont eu pour conséquence la neutralisation de l'évolution de ce poste de dépenses :

- La revalorisation des grilles indiciaires des agents de catégories C au 1er janvier 2022,
- La revalorisation automatique de 3,5 % des traitements des agents de la collectivité sur 6 mois de l'année,
- L'évolution de la masse salariale liée aux avancements d'échelons, aux nouveaux contrats (GVT),
- Le départ d'agents non remplacés,
- La fermeture du centre de vaccination de Serémange-Erzange dont les crédits budgétés représentent une année de fonctionnement.

Le chapitre budgétaire **atténuations de produits (014)** valorisé à 16,01 M€ enregistre quant à lui une diminution de 9,3 % sur cet exercice conséquence directe de l'application du pacte financier et fiscal de la mandature et résultant de :

- La diminution des attributions de compensations des communes de Hayange et de Serémange-Erzange suite à la fermeture des Hauts fourneaux et de la Cokerie,
- Le transfert de 2 M€ de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) vers les attributions de compensation des communes membres,
- La suppression de la DSC en fonctionnement et son remplacement par une enveloppe de fonds de concours en investissement.

Les **autres charges de gestion courante (65)** valorisées à 7,19 M€, englobent les participations obligatoires c'est-à-dire, les contributions versées aux partenaires de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch.

Ce poste de dépenses connaît une évolution de 4,3 % sur cet exercice en raison de :

- L'évolution de notre contribution de 0,17 M€ au Syndicat Mixte des Transport Urbains (SMITU),
- L'évolution de notre contribution de 0,05 M€ au Service d'Incendie et de Secours de la Moselle,
- La contribution eau pluviale (0,03 M€),
- L'évolution de 0,05 M€ de notre participation au parking P+R de Metzange.

Les **charges financières (66)** étroitement liées à la variation des taux d'intérêts ont évolué de 2,3 % entre l'exercice 2021 et 2022, ils sont désormais valorisés à 0,265 M€. La Communauté d'Agglomération bénéficie, pour l'heure, de taux attractifs pour ses financements avec des emprunts à taux fixe représentant plus de 85 % de sa dette.

Les **charges exceptionnelles (67)** connaissent quant à elles une diminution par rapport à l'exercice antérieur au cours duquel une subvention d'équilibre versée au budget annexe Zones Économiques pour l'opération des Vieilles Vignes de 0,6 M€ avait été réalisée.

En 2022, les dépenses réelles de fonctionnement enregistrent une diminution de 1,7 M€ représentant une baisse de 4,3 % quasi exclusivement fléchée sur le chapitre budgétaire « Atténuations de produits ». Cette diminution des dépenses est directement liée aux mesures prises lors du pacte financier et fiscal, les dépenses sujettes à l'inflation à savoir les charges générales et nos participations ont quant à elles connu des évolutions au cours de cet exercice.

	CA 2021	CA 2022	Différence
Charges à caractère général	3 924 486	4 096 139	171 653
Charges de personnel, frais assimilés	9 564 908	9 505 199	-59 709
Atténuations de produits	17 643 574	16 009 013	-1 634 561
Autres charges de gestion courante	6 890 558	7 188 241	297 683
Charges financières	259 648	265 230	5 582
Charges exceptionnelles	1 394 278	887 473	-506 805
TOTAL dépenses réelles	39 677 451	37 951 295	-1 726 156

1.2 La section d'investissement

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

En 2022, aucun emprunt n'a été souscrit pour le financement des investissements. Les recettes d'investissement comprennent les dotations (dont le FCTVA), les subventions et les recettes d'investissement diverses (dont les cessions).

Les recettes perçues en 2022 proviennent majoritairement de l'opération Cœur de villes Cœur de Fensch (0,26 M€) et du fonds friche pour le soutien à la réhabilitation des ateliers mécaniques.

Sur cet exercice ne figurent pas de subventions notifiées pour la participation au financement de la crèche zone du Triangle. Celles-ci seront perçues sur l'exercice 2023 lors de la fin des travaux.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2022, le socle annuel des dépenses d'investissement reste étroitement lié aux autorisations de programmes :

- Les travaux de rénovation urbaine Cœur de ville Cœur de Fensch se sont poursuivis avec des investissements réalisés sur la commune de Florange (1,2 M€),
- La construction de la micro-crèche sur la zone du Triangle (0,97 M€).

L'année 2022 fut marquée par la réalisation de l'opération des Tilleuls (3,3 M€).

Au-delà des investissements réalisés par la Communauté d'Agglomération, l'année 2022 fut la première année de mise en place de l'enveloppe de fonds de concours utilisée à hauteur de 0,47 M€ soit peu ou prou la moitié de l'enveloppe annuelle historique de la DSC disparue (0,93 M€). En 2022, cinq communes ont sollicité l'utilisation de leurs enveloppes de fonds de concours pour des investissements d'aménagement urbain, liés à la culture, le sport et les loisirs et pour la rénovation de bâtiments publics.

Le site de l'U4, symbole du patrimoine industriel de la vallée de la Fensch a fait l'objet de travaux pour 0,33 M€ relatifs à la réfection des toitures.

Les dépenses financières ont quant à connu une hausse importante au cours de cet exercice en raison de versements d'avances budgétaires aux budgets annexes notamment pour le budget des ordures ménagères (1,3 M€) et le budget assainissement (0,5 M€).

1.3 Bilan

Le résultat de fonctionnement de l'exercice est fixé à 5 070 479,63 €. Le résultat d'investissement de l'exercice représente un déficit de 4 043 946,02 €.

On note également l'existence d'un excédent reporté de fonctionnement de 3 653 352,97 € et un excédent d'investissement de 1 418 383,48 €. Le solde des restes à réalisés est quant lui négatif (2 466 278,25 €).

LES INDICATEURS D'ÉPARGNE

	CA 2021	CA 2022
Recettes fonctionnement courant	42 835 751,83	43 531 079,15
Charges fonctionnement courant	38 023 525,78	36 798 591,89
Excédent brut	4 812 226,05	6 732 487,26
Recettes exceptionnelles	326 142,08	482 738,33
Charges exceptionnelles	1 394 277,57	887 472,89
Solde exceptionnel	-1 068 135,49	-404 734,56
Épargne gestion	3 744 090,56	6 327 752,70
Intérêts	259 648,22	265 229,88
Épargne brute	3 484 442,34	6 062 522,82
Taux d'épargne brute	8,1%	13,9%
Taux d'épargne brute moyenne nationale	16,9 %	16,9 %
Résultat d'investissement	51 650,57	-4 043 946,02
Remboursement du capital de la dette	1 588 994,40	1 671 538,96
Épargne nette	1 895 447,94	4 390 983,86
Taux d'épargne nette	4,4%	10,1%
Taux d'épargne nette moyenne nationale	10 %	10 %
Encours de la dette	20 231 323,32	18 564 424,36
Capacité de désendettement	5,8	3,1

2 BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES

—
2.1 LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT 16

—
2.2 LA SECTION
D'INVESTISSEMENT 17

FONCTIONNEMENT

	CA 2022 (€)
Dépenses réelles de fonctionnement	9 802 767,45
Opérations d'ordre	610 059,39
Rattachements	75 808,82
Solde antérieur	
Dépenses totales de fonctionnement	10 488 635,66
Recettes réelles de fonctionnement	10 309 602,57
Opérations d'ordre	
Rattachements	69 590,36
Solde antérieur	621 860,73
Recettes totales de fonctionnement	11 001 053,66

INVESTISSEMENT

	CA 2022 (€)
Reste à réaliser en dépenses	1 150 292,39
Dépenses réelles de l'exercice	1 617 524,04
Solde antérieur	
Opérations d'ordre	65 430,71
Dépenses totales d'investissement	2 833 247,14
Reste à réaliser en recettes	
Recettes réelles de l'exercice	2 072 491,85
Opérations d'ordre	675 490,10
Solde antérieur	203 075,49
Recettes totales d'investissement	2 951 057,44

2.1 La section de fonctionnement

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES INCITATIVE (TEOMI)

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (TEOMi) représente plus de 80 % des recettes de fonctionnement du budget annexe Collecte et traitement des ordures ménagères. Ce produit fiscal a bénéficié pour sa part fixe de l'évolution automatique des bases d'imposition à l'image du produit de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB). Le produit de TEOMi a connu une progression de 2,5 % entre 2021 et 2022 passant de 8,36 M€ à 8,57 M€ soit une évolution de 0,21 M€. La part variable valorisée à 1,78 M€ en 2022 représente 20 % du produit total de la TEOMi.

LES AUTRES RECETTES

Les autres recettes proviennent de :

- la redevance spéciale (0,24 M€) correspondant à l'enlèvement des déchets non ménagers, c'est-à-dire des déchets répondant à des caractéristiques techniques et ou des volumes particuliers, payée par les entreprises,
- les éco participations versées par nos partenaires (0,84 M€) comme l'ADEME,
- la valorisation des déchets (0,44 M€) à savoir la reprise des emballages (papiers, cartons ou plastiques), de l'aluminium ou de l'acier par nos différents partenaires,
- les produits liés à la valorisation des déchets collectés et traités par le Sydelon.

Les recettes réelles de fonctionnement ont progressé de 0,6 M€ entre 2021 et 2022 en raison de la valorisation réalisée sur les déchets mais également grâce au dynamisme automatique de la fiscalité de ce budget annexe.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

LES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Le chapitre budgétaire des charges à caractère général, valorisé à 0,87 M€, sont composées des dépenses de carburants, d'entretien des véhicules de collecte, d'assurances ou relatives à l'achat de vêtement de travail pour les agents du centre technique. Ces dépenses ont connu une évolution de 0,07 M€ par rapport à 2021 (soit une progression de 8,75 %) dont 0,04 M€ pour les seules dépenses de carburants

LES CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel sont refacturées a posteriori au budget annexe des ordures ménagères. Préalablement supportées par le budget principal, elles sont valorisées à hauteur de 2,5 M€ pour cette année 2022.

LES CHARGES DE GESTION COURANTE

Ce chapitre budgétaire est lié à la contribution au Syndicat Mixte de transport et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lorraine Nord (SYDELON) qui a pour compétence le transport, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés de l'ensemble de son territoire. Ce chapitre budgétaire représente le premier poste de dépenses de ce budget annexe, il est valorisé à plus de 6,2 M€ pour 2022 soit une évolution de 0,4 M€ par rapport à 2021. L'augmentation de la taxe sur les activités polluantes (TGAP), déterminée par la loi de finances 2019 et ceci sur plusieurs exercices, explique en partie l'augmentation du coût de traitement et donc de la hausse progressive de notre participation à ce syndicat.

Après un exercice 2021 générateur d'un faible résultat de fonctionnement (0,066 M€), l'année 2022 est marquée par un déficit en fonctionnement de 0,1 M€. En 2022, les dépenses ont progressé d'environ 0,7 M€ alors que dans le même temps les recettes ont évolué de 0,6 M€ créant ainsi un effet ciseau sur l'épargne de ce budget.

2.2 La section d'investissement

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement du budget annexe des déchets tiennent majoritairement compte des excédents antérieurs et des avances budgétaires réalisées par le budget principal (1,3 M€). Pour le reste, il s'agit des recettes liées au Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) et des participations reçues suite à la construction de la déchetterie de Algrange

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement du budget annexe des déchets valorisées pour cette année à 1,6 M€ tiennent compte pour une large part de :

- des travaux de requalification de la déchetterie de Algrange (0,77 M€),
- de l'achat de conteneurs enterrés (0,56 M€),

Le montant des reports d'investissement s'élève à 1,15 M€ dont l'essentiel est consacré :

- aux travaux de la déchetterie de Algrange (0,7 M€)
- à l'achat de matériel de transport (0,28 M€).

La section d'investissement bénéficie des avances budgétaires versées par le budget principal permettant à ce budget annexe d'enregistrer un excédent d'investissement de 1,06 M€ au cours de cet exercice 2022. Il permettra le financement des reports de dépenses d'investissement de l'exercice

3 BUDGET GEMAPI

3.1 LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT 20

3.2 LA SECTION
D'INVESTISSEMENT 21

FONCTIONNEMENT

	CA 2022 (€)
Dépenses réelles de fonctionnement	246 777,75
Opérations d'ordre	
Rattachements	69 065,60
Solde antérieur	
Dépenses totales de fonctionnement	315 843,35
Recettes réelles de fonctionnement	623 043,49
Opérations d'ordre	
Rattachements	
Solde antérieur	70 461,39
Recettes totales de fonctionnement	693 504,88

INVESTISSEMENT

	CA 2022 (€)
Reste à réaliser en dépenses	269 856,19
Dépenses réelles de l'exercice	105 459,25
Opérations d'ordre	1 069,20
Solde antérieur	14 508,64
Dépenses totales d'investissement	390 893,28
Reste à réaliser en recettes	
Recettes réelles de l'exercice	289 366,64
Opérations d'ordre	1 069,20
Solde antérieur	
Recettes totales d'investissement	290 435,84

3.1 La section de fonctionnement

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) représente plus de 90 % des recettes réelles de fonctionnement de ce budget annexe. Voté avant le 15 avril de l'année, le montant maximum de cette taxe est fixé à 40 € par habitant. Elle est ensuite répartie par l'administration fiscale à travers les différentes bases fiscales ménages et économiques (TFPB ou CFE).

Pour un produit voté de 0,6 M€, la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch a donc perçu :

- 0,48 M€ de fiscalité GEMAPI visible au chapitre budgétaire « impôts et taxes »,
- 0,12 M€ de compensation fiscale GEMAPI visible au chapitre budgétaire « dotations et participations ».

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses réelles de fonctionnement** du budget GEMAPI sont constituées des :

- **Charges à caractère général**, comprenant l'ensemble des dépenses relatives à l'entretien des grilles, des ouvrages hydrauliques ou des berges.
- **Charges de personnel**, qui font l'objet d'une refacturation au budget annexe car elles sont comme pour les autres budgets annexes de l'agglomération préalablement supportées par le budget principal. Il s'agit des agents de l'intercommunalité en charge de cette compétence.

Au titre de l'exercice 2022, le résultat de fonctionnement de l'exercice budgétaire est fixé à 307 200,14 €.

3.2 La section d'investissement

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement du budget GEMAPI sont quant à elles liées :

- Aux excédents de fonctionnement capitalisés sur les exercices antérieurs,
- Aux subventions versées par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse dans le cadre du programme global de gestion du risque inondation à l'échelle de notre vallée.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

L'exercice 2022 a été marqué par la réalisation de diagnostics sur le risque inondations à l'échelle du bassin de la Fensch visant à définir un programme global de gestion du risque inondation. Des études hydrauliques ont également été réalisées sur le secteur de la ZAC des Vieilles Vignes dans le but de disposer d'aménagements permettant de supprimer le risque d'inondation sur ce secteur bordé de zones urbanisées.

Le solde des reports d'investissement du budget GEMAPI s'élève à 269 856,19 € lié :

- Au diagnostic hydraulique sur notre territoire,
- Aux aménagements hydrauliques sur les bassins situés à Hayange-Marspich.

Au titre de l'exercice 2022, le résultat d'investissement de l'exercice budgétaire est fixé à 183 907,39 €.

4 BUDGET GESTION IMMOBILIÈRE

4.1 LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT 24

4.2 LA SECTION
D'INVESTISSEMENT 25

©Moselle Attractivité

FONCTIONNEMENT	CA 2022 (€)
Dépenses réelles de fonctionnement	80 638,57
Opérations d'ordre	108 914,24
Rattachements	5 307,44
Solde antérieur	
Dépenses totales de fonctionnement	194 860,25
Recettes réelles de fonctionnement	509 679,41
Opérations d'ordre	
Solde antérieur	331 492,91
Recettes totales de fonctionnement	841 172,32

INVESTISSEMENT	CA 2022 (€)
Reste à réaliser en dépenses	28 673,95
Dépenses réelles de l'exercice	1 334 195,47
Opérations d'ordre	
Solde antérieur	
Dépenses totales d'investissement	1 362 869,42
Reste à réaliser en recettes	
Solde antérieur	1 172 939,89
Recettes réelles de l'exercice	
Opérations d'ordre	108 914,24
Recettes totales d'investissement	1 281 854,13

4.1 La section de fonctionnement

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

L'année 2022 fut marquée par l'inauguration du Digital Lab sur le site de l'U4, un lieu d'innovation numérique dédié à la recherche et à la formation du personnel. Propriété de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch, cet équipement unique est loué à ArcelorMittal depuis le mois de février 2022 (0,2 M€ de loyers sur l'année).

La Communauté d'Agglomération du Val de Fensch perçoit également des loyers sur d'autres sites de la Vallée :

- Pour le site METAFENSCH, l'institut de Métallurgie du Val de Fensch,
- Pour les locaux mis à la disposition d'entreprises au sein de ses zones d'activités économiques.

Ces loyers, valorisés à 0,5 M€ au titre de l'année 2022, constituent l'essentiel des recettes de fonctionnement du budget annexe Gestion Immobilière.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Si la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch perçoit des recettes immobilières de ses équipements, elle a, naturellement, à sa charge l'ensemble des dépenses qui pèsent sur un propriétaire qui sont directement liées à la gestion et à la maintenance de ses bâtiments :

- la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB),
- les charges de copropriétés,
- les charges de maintenance.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2022 est de 314 819,16 €.

4.2 La section d'investissement

Les travaux du Digital Lab sur le site de l'U4 à Uckange constituent la quasi-totalité des dépenses d'investissement réalisées au cours de l'exercice 2022 (1,08 M€). Avec la finalisation de ce projet, le montant des restes à réaliser s'élève à 28 673,95 €.

Le résultat d'investissement de l'exercice budgétaire 2022 laisse apparaître un déficit de 1 225 281,23 €. Il sera couvert par l'excédent d'investissement antérieur d'un montant de 1 172 939,89 €.



5 BUDGET EAU

5.1 LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT 28

5.2 LA SECTION
D'INVESTISSEMENT 29

©Adobe stock

FONCTIONNEMENT	CA 2022 (€)
Dépenses réelles de fonctionnement	312 984,90
Opérations d'ordre	178 120,45
Rattachements	76 975,22
Solde antérieur	
Dépenses totales de fonctionnement	568 080,57
Recettes réelles de fonctionnement	887 074,76
Opérations d'ordre	44 781,81
Rattachements	
Solde antérieur	544 089,93
Recettes totales de fonctionnement	1 475 946,50

INVESTISSEMENT	CA 2022 (€)
Reste à réaliser en dépenses	221 765,77
Dépenses réelles de l'exercice	399 566,84
Opérations d'ordre	44 781,81
Solde antérieur	165 086,37
Dépenses totales d'investissement	831 200,79
Reste à réaliser en recettes	
Recettes réelles de l'exercice	580 723,87
Opérations d'ordre	178 120,45
Solde antérieur	
Recettes totales d'investissement	758 844,32

5.1 La section de fonctionnement

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Après la reprise des excédents des budgets communaux sur les exercices antérieurs, les recettes de fonctionnement du budget Eau sont désormais étroitement liées à la perception de la redevance eau payée par les usagers et par les entreprises situées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch (0,88 M€). Ce poste apparaît en hausse suite à la perception d'un solde 2021 de recettes d'eau sur l'exercice 2022

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement du budget annexe Eau sont liées :

- **aux charges à caractère général** à savoir la maintenance ou les réparations de fuites sur les réseaux (0,2 M€),
- **aux charges de personnel**, en augmentation par rapport à l'exercice antérieur permettant une refacturation par le budget principal du coût réel des rémunérations des agents qui exercent des missions en lien avec cette compétence (0,12 M€),
- **aux autres charges** comprenant les intérêts de la dette (0,06 M€) et les charges exceptionnelles correspondant à des annulations et des dégrèvements de titres.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2022 est de 363 776 €.

5.2 La section d'investissement

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement de l'exercice 2022 sont constituées des subventions perçues par nos partenaires (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) au titre des investissements réalisés par l'EPCL et des excédents antérieurs capitalisés de ce budget annexe.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement tiennent compte quant à elles :

- des travaux de renouvellement de canalisation (0,19 M€),
- les remboursements du capital de la dette (0,17 M€).

Le montant des reports d'investissement de ce budget s'élève à 221 765,77 € dont une large part concerne les renouvellements de canalisation.

Le résultat d'investissement de l'exercice budgétaire 2022 laisse apparaître un excédent de 314 495,67 €.

6 BUDGET ASSAINISSEMENT

6.1 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 32

6.2 LA SECTION D'INVESTISSEMENT 33

FONCTIONNEMENT	CA 2022 (€)
Dépenses réelles de fonctionnement	698 135,61
Opérations d'ordre	220 283,94
Rattachements	14 811,46
Solde antérieur	
Dépenses totales de fonctionnement	933 231,01
Recettes réelles de fonctionnement	2 266 893,19
Opérations d'ordre	18 605,79
Rattachements	
Solde antérieur	879 931,29
Recettes totales de fonctionnement	3 165 430,27

INVESTISSEMENT	CA 2022 (€)
Reste à réaliser en dépenses	327 636,27
Dépenses réelles de l'exercice	2 246 452,82
Solde antérieur	
Opérations d'ordre	61 791,74
Dépenses totales d'investissement	2 635 880,83
Reste à réaliser en recettes	
Recettes réelles de l'exercice	1 317 564,57
Opérations d'ordre	263 469,89
Solde antérieur	155 540,31
Recettes totales d'investissement	1 736 574,77

6.1 La section de fonctionnement

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement du budget annexe Assainissement sont issues de :

- la perception de la redevance assainissement collectif payée par les usagers de la vallée (1,6 M€) dont l'évolution sera fonction de la politique d'harmonisation des prix,
- la refacturation des dépenses relatives à l'eau pluviale au budget principal (0,6 M€) en lien avec les investissements portés par le budget annexe Assainissement. Avec la montée en puissance de ce budget, ces refacturations devraient connaître une évolution équivalente sur les prochains exercices budgétaires.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget annexe Assainissement sont liées :

- aux charges à caractère général (0,2 M€) associées à la maintenance des réseaux ou aux réparations de fuites,
- aux charges de personnel (0,16 M€), en augmentation par rapport à l'exercice antérieur permettant une refacturation du coût réel des rémunérations des agents, l'évolution de ces charges se poursuivra sur les prochains exercices,
- aux charges de gestion courante (0,28 M€) à savoir la contribution eau pluviale au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Orne (SIAVO) pour la commune d'Uckange et les contrats de délégation de services publics d'assainissement,
- aux intérêts de la dette (0,055 M€).

Le résultat de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2022 est de 1 352 267,97 €.

6.2 La section d'investissement

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement sont majoritairement assurées par la perception de dotations de soutien à l'investissement local (DSIL) relatifs aux investissements portés par l'EPCI pour les travaux de mises aux normes des réseaux. Nos partenaires notamment l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse participent également au financement de ces projets de réhabilitation des réseaux portés par la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch.

Ce budget annexe Assainissement peut également compter sur les excédents antérieurs et sur le soutien du budget principal à travers le versement d'avances budgétaires nécessaires au financement des dépenses d'investissement.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement tiennent compte des travaux de réhabilitation des réseaux et de réfection avec notamment la réalisation de la tranche 2 sur la commune de Algrange. Ces travaux sur les réseaux ont connu une croissance significative au cours de l'exercice 2022 avec des dépenses d'équipements trois fois supérieures (2,1 M€) à celles observées sur l'exercice 2021 (0,7 M€) démontrant la montée en puissance opérée sur ce budget.

Ces réalisations restent cependant inférieures à l'objectif de 4 M€ d'investissements annuel. Le volume de dépenses va donc s'intensifier au cours des prochains exercices budgétaires.

Le montant des reports d'investissement s'élève 327 636,27 € pour le budget annexe Assainissement dont une large part concerne la réalisation d'un collecteur d'assainissement principal sur la commune de Algrange.

La section d'investissement laisse apparaître un déficit d'investissement de 727 210,10 € au titre de l'année 2022.

7 BUDGET ZONES ÉCONOMIQUES

7.1 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 35

7.2 LA SECTION D'INVESTISSEMENT 35

©Les 4 vents

FONCTIONNEMENT	CA 2022 (€)
Dépenses réelles de fonctionnement	343 391,87
Opérations d'ordre	7 499 468,55
Dépenses totales de fonctionnement	7 842 860,42
Recettes réelles de fonctionnement	583 688,00
Opérations d'ordre	7 259 172,42
Solde antérieur	78 000,00
Recettes totales de fonctionnement	7 920 860,42

INVESTISSEMENT	CA 2022 (€)
Dépenses réelles d'investissement	500 000,00
Opérations d'ordre	7 259 172,42
Solde antérieur	
Dépenses totales d'investissement	7 759 172,42
Solde antérieur	741 855,42
Recettes réelles d'investissement	100 000,00
Opérations d'ordre	7 499 468,55
Recettes totales d'investissement	8 341 323,97

7.1 La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont liées aux cessions de terrain.

Les dépenses de fonctionnement du budget annexe Zones Économiques tiennent compte quant à elles de l'acquisition d'un terrain et des travaux d'aménagements des différentes zones.

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses au titre de l'année 2022. Cet équilibre constitue une obligation réglementaire des budgets d'aménagement.

7.2 La section d'investissement

Les dépenses d'investissement et recettes d'investissement sont liées aux remboursements ou à la perception d'avances budgétaires.

La section d'investissement laisse apparaître un déficit de 159 703,87 € au titre de l'année 2022.

8 BUDGET ZONE HABITAT DE LA PAIX



FONCTIONNEMENT	CA 2022 (€)
Dépenses réelles de fonctionnement	5 357,00
Opérations d'ordre	391 312,10
Dépenses totales de fonctionnement	396 669,10
Recettes réelles de fonctionnement	41 600,00
Opérations d'ordre	355 069,10
Solde antérieur	
Recettes totales de fonctionnement	396 669,10

INVESTISSEMENT	CA 2022 (€)
Dépenses réelles d'investissement	
Opérations d'ordre	355 069,10
Solde antérieur	
Dépenses totales d'investissement	355 069,10
Solde antérieur	8 687,90
Recettes réelles d'investissement	
Opérations d'ordre	391 312,10
Recettes totales d'investissement	400 000,00

Le projet est achevé, seules quelques factures restent à payer. Le budget devrait être clôturé sur l'exercice 2023 par la cession des terrains à l'Établissement Public Foncier du Grand Est (EPFGE).





10, rue de Wendel BP 20176
57705 Hayange cedex

(+33) 3 82 86 81 81
agglo-valdefensch.fr

